

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

**Objet :** RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC ASKORIA

**Synthèse du rapport :**

*Il est proposé de prolonger le partenariat avec Askoria pour la période 2022-2024 pour poursuivre et amplifier les synergies entre les deux institutions, consolider et enrichir le travail engagé depuis plusieurs années :*

*- sur les coopérations pédagogiques et stratégiques afin de mieux appréhender les mutations affectant le travail social et mieux articuler formation initiale / adaptation et évolutions des pratiques ;*

*- sur la recherche, par la mise en œuvre de recherches - actions impliquant des équipes sociales, dans un but d'amélioration des connaissances et de rénovation des pratiques professionnelles.*

*Ce partenariat sera conclu pour une période de trois ans avec un montant prévisionnel de subvention de 55 000 € par an.*

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme COURTEILLE, rapporteur au nom de la 2<sup>ème</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

**DECIDE :**

*- d'approuver le principe du renouvellement de la coopération entre Askoria et le Département d'Ille-et-Vilaine ;*

- *d'approuver les thèmes des recherches tels qu'exposés au rapport ;*
- *de renvoyer à la Commission permanente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs dont elle dispose, l'examen et l'approbation de la convention à intervenir pour la mise en œuvre de cette coopération.*

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

*Le Directeur Général des Services Départementaux*

***Alain GILLOUARD***